



Annulation d'une mise sous tutelle

Par **lhamo**, le **18/10/2015** à **00:20**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Je suis la tutrice de ma fille autiste depuis 12 ans, et je voudrais annuler cette tutelle. Comment faire. Difficile d'avoir une réponse du juge des tutelles que l'on ne peut jamais joindre. Les juges sont souvent inhumains et sont extrêmement désagréables avec les familles, voire même odieux pour certains. Je ne supporte plus de dépendre d'eux et d'avoir des comptes à leur rendre. J'ai fait l'erreur de la mettre sous tutelle. Beaucoup de parents d'enfant autistes que je côtoies ne l'ont pas fait et ne le regrette pas.
Merci de bien vouloir me dire comment procéder pour annuler cette tutelle.

Par **moisse**, le **18/10/2015** à **11:41**

Bonjour,
Il faut adresser une demande en ce sens par LR/AR auprès du juge des tutelles.
[citation] Beaucoup de parents d'enfant autistes que je côtoies ne l'ont pas fait et ne le regrette pas. [/citation]
De nombreux automobilistes roulent sans permis ou/et sans assurance et ne le regrettent pas.
Sauf lorsqu'il survient un pépin.